

Bureau de la CLE

Compte-rendu de la réunion du

02 avril 2019

Le Bureau composé de :

Nom	Fonction	02/04/2019
M. Thierry VALLEE	Président de la CLE, Conseiller Départemental du Cher	<i>Présent</i>
M. Jean-Marie DELEUZE	Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil	<i>Présent</i>
M. Bernard DUPERAT	Vice-président de la CLE, Vice-président du SCB	<i>Présent</i>
M. Gilles BENOIT	Président du SIVY	<i>Excusé</i>
M. Xavier FOU DRAT	Maire-adjoint d'Avord	-
M. Xavier CREPIN	Maire de Parnay	<i>Présent</i>
M. Robert HUCHINS	Vice-président de Bourges Plus	<i>Présent</i>
M. Joël CROTTÉ	Conseiller régional Centre-Val de Loire	-
Mme Marielle DUBOIS	Représentant la Chambre d'agriculture du Cher	<i>Présente</i>
M. benoit PROFFIT	Représentant AREA Berry	<i>Présent</i>
M. Christophe BODIN	Représentant Nature 18	<i>Présent</i>
M. Gérard BARACHET	Représentant la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	<i>Présent</i>
M. Olivier POITE	Représentant la DDT du Cher	<i>Présent</i>
	Représentant l'Agence de l'eau Loire Bretagne	-
	Représentant la DREAL Centre Val de Loire	-
M. Jean-rené DENNETIERE	Représentant l'AFB – SD18	<i>Présent</i>

Étaient également présents :

- M. Bernard ROY (chargé de mission Eau, Bourges Plus)
- Mme Christelle LESPRIT (adjointe à la cheffe du Service de l'eau, Département du Cher)
- M. Jérémy JOLIVET (responsable de la collectivité, SIVY)
- Mme Alexia JOURDIN (conseillère agro-environnementale, Chambre d'agriculture du Cher)
- Mme Cécile FALQUE (animatrice du SAGE Yèvre-Auron, EP Loire)

M. VALLEE remercie les participants de leur présence. Il accueille particulièrement Mme DUBOIS, propose un tour de table et présente l'ordre du jour

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 07 AOUT 2018	2
2. TABLEAU DE BORD (TDB) DE SUIVI DU SAGE	2
3. FEUILLE DE ROUTE DU SAGE YÈVRE-AURON	3
4. PLAN DE COMMUNICATION	4
5. QUESTIONS DIVERSES	5

1. Validation du compte-rendu du Bureau du 07 aout 2018

Le compte-rendu est validé.

2. Tableau de bord (TdB) de suivi du SAGE

Voir le support joint

Les échanges portent sur la question « *que doit permettre de suivre le tableau de bord : seulement les actions ou également l'état et l'évolution du milieu ?* » (diapo 7).

M. PROFFIT indique les difficultés liées au suivi du milieu qui a parfois un temps de réponse long, en tout cas plus long que l'évaluation des moyens politiques mis en œuvre.

M. DENNETIERE indique qu'il y a tout de même des actions qui ont une réponse rapide, voire immédiate sur le milieu.

Le Bureau s'accorde sur le fait d'avoir à la fois des indicateurs d'actions et de suivi du milieu. La disponibilité des données et leur facilité d'exploitation doit également guider le choix des indicateurs.

Concernant la connaissance des plans d'eau, M. POITE indique qu'il est estimé y avoir 8000 plan d'eau dans le département du Cher mais que seul 3000 sont connus par l'Administration. Cette base de données dont il dispose à la DDT lui semble donc peu complète.

M. DENNETIERE pense qu'il ne faut pas seulement utiliser des indicateurs qui montrent ce qui est fait sur le territoire mais également ceux qui permettent de dégager les marges de manœuvre restantes. Par exemple sur les plans d'eau que cela peut être « nombre d'autorisations renouvelées ou non par an ».

M. BARACHET a le souvenir d'un inventaire plan d'eau fait par la DDT il y a plusieurs années. M. DENNETIERE confirme que cela a été présenté en CODERST en 2008 et que cela a été traduit en carte d'identification de zones d'interdiction de création de nouveau plan d'eau.

Concernant l'Assainissement Non Collectif, M. PROFFIT pense que c'est un levier qui est peu actionné ; la question du coût pour les habitants l'expliquant en partie. M. POITE demande si le facteur ANC est identifié comme facteur dégradant la qualité des masses d'eau ? Mme FALQUE indique que selon les données actuelles traitées dans le cadre de l'état des lieux du SADGE Loire Bretagne, c'est assez peu identifié à l'échelle des masses d'eau mais que sur le terrain il semble y avoir parfois un impact ponctuel important.

Les échanges portent sur l'intérêt d'un indicateur sur les plans de gestion différenciés ou l'engagement dans une démarche zéro pesticide par les communes. La réglementation interdisant maintenant l'emploi de produits phytosanitaires dans les espaces publics et même si des espaces peuvent encore être traités (terrains de sport, cimetières), **le Bureau s'accorde pour ne pas retenir d'indicateurs sur ce thème.**

Les échanges portent sur le niveau d'ambition d'un tel tableau de bord. Les participants s'accordent pour trouver ce type de document très intéressant mais que cela semble chronophage et important à mettre en place. M. DENNETIERE précise que la fréquence de mise à jour peut être seulement tous les 2 ans, voir plus selon les indicateurs. L'exemple est pris avec l'évolution des niveaux piézométriques ; M. PROFFIT indique que cela lui semble simple puisque les données sont disponibles. Mme FALQUE précise que ce qui semble intéressant, dans le cadre du tableau de bord, c'est de suivre les tendances d'évolution des piézométries des nappes, pas le niveau « en temps réel ». Cela signifie construire des courbes de tendance, ce qui nécessite un traitement de la donnée, pas un simple « report ».

M. POITE rebondit en indiquant qu'il faut donc bien préciser les indicateurs.

Le Bureau valide le principe d'un TdB évolutif, renseigné dans un 1^{er} temps avec les indicateurs les plus intégrateurs et faciles d'accès. L'objectif d'un 1^{er} document pour fin 2019 est retenu, sur la base du document travaillé de façon mutualisée avec les autres SAGE portés par l'Établissement public Loire.

La cellule animation (animatrice et géomaticienne), **travaillera avec les producteurs/utilisateurs de données pour sélectionner et préciser les indicateurs**, notamment DDT, AELB, Chambre d'agriculture...

Les échanges portent sur le format et la valorisation d'un tel document. M. POITE demande à quelle fréquence une cartographie interactive avec les indicateurs du TdB pourrait être mise à jour ? Mme FALQUE indique que ce serait une fois par an ou plus, mais que la question se pose par exemple pour des indicateurs tels que le suivi du réseau ONDE. Il pourrait y avoir un intérêt à ce que ce soit mensuel, mais cela demande du temps de travail. Elle précise que ce type d'outil est mutualisé avec les 10 autres SAGE portés par l'EP Loire avec 1 géomaticienne pour l'ensemble.

M. CREPIN pense qu'il faut être prudent sur la diffusion envers le grand public car les éléments peuvent alors être repris hors contexte et « réinterprété ». M. PROFFIT pointe l'importance du commentaire qui accompagne la donnée.

M. JOLIVET pense que si un tel document est réalisé il faut le diffuser. M. DUPERAT propose que le public cible et la façon de diffuser le TdB soient rediscutés lorsque le Bureau disposera d'un 1^{er} rendu du document. M. DENNETIERE insiste pour que le document produit soit sincère, qu'il doit servir à sensibiliser en 1^{er} lieu ceux qui ont le « pouvoir de décision » de façon rapide car il y a urgence à intervenir, notamment dans le contexte de changement climatique et ses effets sur la ressource en eau.

3. Feuille de route du SAGE Yèvre-Auron

Voir support joint.

M. JOLIVET précise (diapo 23) que le Barangeon fait l'objet d'un CTMA, pas encore globalisé avec le CTMA Yèvre. Également il pense au Pays de Bourges/PETR dans les « autres partenaires ».

M. DENNETIRE demande si la feuille de route ne devrait pas comporter une réflexion sur la représentativité du point nodal du SAGE Yèvre-Auron ? Ce point nodal permet notamment de définir l'équilibre quantitatif du bassin avec un Débit Objectif d'Étiage. La station hydrométrique utilisée est celle sur l'Yèvre à l'aval de Bourges sur un secteur où l'Yèvre retrouve un fonctionnement de vallée alluviale classique et sous influence de l'Agglomération Berruyère.

M. ROY précise que la station est située sur le seul endroit de l'Yèvre où le cours d'eau n'a qu'un bras.

M. DENNETIERE pense qu'il n'y a pas forcément besoin de déplacer la station mais qu'il faudrait prendre en compte le fonctionnement de l'ensemble du bassin en pondérant par exemple les données de cette station.

Les échanges portent sur l'équilibre quantitatif du bassin et plus largement de la ZRE Cher. M. POITE indique que globalement la situation est préoccupante à l'échelle du bassin de la Loire en général, à la fois sur l'AEP, en donnant l'exemple de la situation préoccupante de la nappe du cénomaniens et son impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération tourangelle, jusqu'au bouchon vaseux de l'estuaire, qui remonte de plus en plus posant des problèmes liés à l'eau saumâtre sur des secteurs qui n'en connaissaient par auparavant.

M. BARACHET évoque le bassin du Cher où il y a des importations d'eau potable dû à ce problème de déficit de ressource. M. PROFFIT demande si le manque d'investissement dans les décennies passées de la part de certaines collectivités n'a pas aggravé ces problèmes de mauvais rendement des réseaux etc ?

Le Bureau prend acte du calendrier prévisionnel et les membres sont invités à faire part des sujets qu'ils souhaiteraient voir aborder dans le cadre du SAGE sur les 6 prochaines années, en complément du PAGD ou de façon prioritaire.

4. Plan de communication

Voir support joint

Concernant le site Internet :

M. PROFFIT demande quelles sont les statistiques du site Internet ? Mme FALQUE installera un outil de statistique de site pour fournir cette donnée à terme.

Le Bureau s'accorde pour que le site Internet soit maintenu et alimenté dans la mesure du possible. Pour le faire vivre, il est proposé dans un 1^{er} temps de faire un mail aux partenaires du SAGE les invitant à mettre un lien vers le site du SAGE sur leur propre site.

Concernant les animations grand public :

Les échanges portent sur la pertinence de la présence du SAGE à de telles animations. Mme JOURDIN demande si des scolaires, notamment collégiens ont déjà sollicité le SAGE ? Mme FALQUE indique qu'elle n'en a pas connaissance et que le Conseil départemental du Cher a développé en 2017 une exposition destinée à ce public spécifique et la fait vivre chaque année.

Le Bureau retient la proposition de développer des supports sur la thématique du changement climatique. Les membres s'accordent sur le fait de répondre à d'éventuelles sollicitations et de mettre à disposition des supports mais de ne pas chercher à ce que le SAGE soit présent sur ce type d'animation.

Concernant la lettre d'information numérique:

Le Bureau valide la publication d'une lettre numérique 2 fois par an, avec les informations du moment du SAGE, des partenaires ou des informations larges. Les membres souhaitent, dans la mesure du possible (disponibilité/présence de l'animatrice), que si des évènements s'y prêtent, cette lettre soit complétée par des lettre « flash » contenant 1 seule information (sècheresse, crue..).

Concernant la lettre d'information technique :

Le Bureau valide le principe d'une lettre technique par an et souligne l'intérêt des 1^{ères} publications. Les membres proposent pour 2020 de consacrer la lettre technique au CTGQQ ou au changement climatique.

Journée technique

Le Bureau valide le principe d'une journée technique pour les membres des CLE en 2019. Il est proposé par M. POITE d'aborder la thématique de la continuité écologique avec des exemples d'actions. M. DENNETIERE propose que soit cherché un retour d'expérience de gestion d'ouvrage pour illustrer cette thématique.

5. Questions diverses

Voir support joint

M. VALLEE précise que la prochaine réunion de CLE sera fonction du calendrier d'instruction du dossier d'autorisation de la rocade nord-ouest de Bourges et que le calendrier prévisionnel présenté pourrait être ajusté en fonction.

M. VALLEE remercie les membres du Bureau de la CLE pour leur implication et leur présence.